

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit tb Minuteman Lingettes Désinfectantes pour les Surfaces Dures

Autres moyens d'identification Pas disponible

Usage recommandé Lingette Désinfectante pour surfaces dures

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

maxill inc. **Fahricant** 80 Elm Street

> St. Thomas, ON N5R 6C8 CA Téléphone 519-631-7370 Télécopie: 519-631-3388 L'adresse web: maxill.com CHEMTEL 1-800-255-3924

CHEMTEL (Réponse d'urgence) +01-813-248-0585

Fournisseur Voir ci-dessus

1-888-CAN-UTEC (226-8832) **CANUTEC**

2. Identification des risques

Dangers physiques Matières solides inflammables

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Dangers pour la santé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Non classé. **Dangers environnementaux**

Risques défini pour SIMDUT

2015

Éléments d'étiquetage

Non classé



Mention d'avertissement

Mention de danger

Danger

Matière solide inflammable

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseil de prudence Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Prendre

Catégorie 1

Irritation des voies respiratoires de catégorie

Catégorie 3 - effets narcotiques

des mesures contre les décharges électrostatiques. Utiliser du matériel électrique/de

ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Se laver soigneusement après manipulation.

Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

MP-REF-60006SF Page: 1 de 11 Rév.0: 2021-04-12 Intervention

En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis

médical/Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez

mal.

Stockage Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement.

Garder sous clef. Tenir au frais.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

Aucuns connus.

(DSNCA)

SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)

Aucuns connus.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Renseignements supplémentaires

Aucun(e) connu(e).

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (i): ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur

les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs,

Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des

produits de consommation et Bois ou produits en bois.

Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02246644).

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange Dénomination chimique Nom commun et synonymes Numéro d'enregistrement CAS % Éthanol 64-17-5 65 - 85 Chlorures d'alkyl diméthyl benzyl ammonium 68424-85-1 0.1 - 1 Biphényl-2-ol 90-43-7 0.1 - 1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition

Ne s'applique pas aux produits DIN. Se reporter à l'étiquette du produit pour la teneuren ingrédients actifs.

	L) r	nn			•	\sim 1	n	c
4.		en.	nier		-51			
• • •		• • • •		_	•	•		-

Inhalation EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position

confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez

mal.

Peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin.

Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).

Yeux EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter

un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément,

incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.

MP-REF-60006SF Page: 2 de 11 Rév.0: 2021-04-12

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements.

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Peut irriter les voies respiratoires. Toux.

Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Les symptômes peuvent être différés.

Informations générales

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Risques spécifiques provenant des produits chimiques

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Lutte contre l'incendie / instructions

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres

substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Matières solides inflammables.

Produits dangereux résultant

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

de la combustion

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

Éviter une exposition prolongée.

Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Se laver soigneusement après manipulation. When handling, do not eat, drink or smoke.

MP-REF-60006SF Page: 3 de 11 Rév.0: 2021-04-12

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

Conserver hors de la portée des enfants.

Garder sous clef.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

ım	ITAC	d'DVr	osition
	1163	u car	,03111011

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	MPT	1880 mg/m3
		1000 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur
<u></u>	. = . =	

1000 ppm Éthanol (CAS 64-17-5) LECT

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants Valeur Type Éthanol (CAS 64-17-5) 1000 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants Valeur Type Éthanol (CAS 64-17-5) mag 0001

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Туре	Valeur	
Éthanol (CAS 64-17-5)	MPT	1880 mg/m3	
		1000 ppm	

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Туре	Valeur	
Éthanol (CAS 64-17-5)	PEL	1900 mg/m3	
		1000 ppm	

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants Valeur Type Éthanol (CAS 64-17-5) **LECT** 1000 ppm

États-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Туре	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	MPT	1900 mg/m3
		1000 ppm

S'assurer une ventilation adéquate.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie

appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Protection du visage/des

yeux Protection de la peau

Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu. Protection des mains

Autre Conformément aux directives de votre employeur.

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de Protection respiratoire

NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection

respiratoire (Z88.2).

Sans objet. **Dangers thermiques**

Considérations d'hygiène

générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas

manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

MP-REF-60006SF Page: 4 de 11 Rév.0: 2021-04-12 9. Propriétés physiques et chimiques

Lingette impregnée de liquid. **Aspect**

État physique Liquide. **Forme** Liquide. Incolore Couleur Odeur Alcool

Pas disponible. Seuil de l'odeur Pas disponible. pН Point de fusion et point de Pas disponible.

congélation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 79 °C (174.2 °F)

Point d'écoulement Pas disponible. Pas disponible. Densité Pas disponible.

Coefficient de partage

n-octanol/eau

22.0 °C (71.6 °F) Point d'éclair Vitesse d'évaporation Pas disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité inférieure (%)

Pas disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Pas disponible. Tension de vapeur Densité de vapeur Pas disponible. Densité relative Pas disponible. Solubilité Pas disponible. Pas disponible. **Température**

d'auto-inflammation

Température de décomposition Pas disponible. Viscosité Pas disponible.

Autres informations

Densité 0.84 à 25°C Propriétés explosives Non explosif. Propriétés comburantes Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Peut réagir avec les matières incompatibles.

Risque de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Agents comburants forts.

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas

mélanger avec d'autres produits chimiques.

Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

MP-REF-60006SF Page: 5 de 11 Rév.0: 2021-04-12 Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Inhalation Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Peut

provoquer une irritation du système respiratoire.

Peau Provoque une irritation cutanée.

Yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et

Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements.

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une

rougeur, un gonflement et une vision trouble.

toxicologiques Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.

Peut irriter les voies respiratoires. Toux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Effets narcotiques. Peut irriter les voies respiratoires. Toxicité aiguë Composants **Espèces** Résultats d'épreuves Biphényl-2-ol (CAS 90-43-7) Aiguë Cutané DL50 Lapin > 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA Rat Inhalation CL50 Rat > 949 mg/m3, 1 heures, ECHA > 36 mg/m3, 4 heures, ECHA Orale 3500 mg/kg, HSDB DL50 cobaye Rat > 2500 mg/kg, ECHA > 1000 mg/kg, HSDB 2980 mg/kg, ECHA 2733 mg/kg, ECHA 2480 mg/kg, HSDB 1000 mg/kg, HSDB 2000 mg/kg, HSDB souris Chlorures d'alkyl diméthyl benzyl ammonium (CAS 68424-85-1) Aiguë Cutané DL50 Pas disponible Inhalation CL50 Pas disponible Orale DL50 Rat 426 mg/kg, LOLI Éthanol (CAS 64-17-5) Aiguë Cutané DL50 > 15800 mg/kg, SIDS initial assessment Lapin Inhalation CL50 chat 85.4 mg/L, 4.5 heures, ECHA 43.7 mg/L, 6 heures, ECHA Rat > 115.9 mg/L, 4 heures, ECHA

MP-REF-60006SF Page: 6 de 11 Rév.0: 2021-04-12

souris

31623 ppm, 4 heures, HMIRA 20000 ppm, 10 heures, HSDB 51.3 mg/L, 6 heures, ECHA > 60000 ppm, 60 minutes, ECHA

79.4 mg/L, 134 minutes, ECHA

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves Orale **DL50** chien 5.5 g/kg, HSDB cobaye 5600 mg/kg, HSDB Cochon > 5000 mg/kg, ECHA Rat 1187 - 2769 mg/kg, ECHA 12400 mg/kg, ECHA 10470 mg/kg, ECHA 7800 ml/kg, ECHA Singe 6000 mg/kg 10500 ml/kg, ECHA souris 3450 mg/kg, SAX Corrosion cutanée/irritation Provoque une irritation cutanée.

cutanée

Pas disponible. Minutes d'exposition Indice d'érythème Pas disponible. Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Valeur de l'opacité de la

cornée

Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris Pas disponible. Valeur des rougeurs de la Pas disponible. conjonctive

Valeur d'un œdème de la

conjonctive

Pas disponible.

Jours de récupération Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Voir ci-dessous.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ÉTHANOL (CAS 64-17-5) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Biphényl-2-ol (CAS 90-43-7) Volume 73 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Éthanol (CAS 64-17-5) Volume 44, Volume 96, Volume 100E

Volume 96, Volume 100E

US - California Proposition 65 - CRT: Répertorié date/cancérogènes substance

Biphényl-2-ol (CAS 90-43-7) Éthanol (CAS 64-17-5)

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Pas disponible. Tératogénicité

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Écotoxicité	Voir ci-de	ssous		
Données écotoxicologiques Composants		Espèces	Résultats d'épreuves	
Biphényl-2-ol (CAS 90-43-7)				
Algues	IC50	Algues	0.85 mg/L, 72 heures	
Crustacés	CE50	Daphnia	1.75 mg/L, 48 heures	
Aquatique				
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1 - 2.4 mg/L, 48 heures	
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	3.4 mg/L, 96 heures	
Chlorures d'alkyl diméthyl benzy	l ammonium ((CAS 68424-85-1)		
Aquatique				
Poisson	CL50	Bar rayé (Morone saxatilis)	10.4 - 19.1 mg/L, 96 heures	
Éthanol (CAS 64-17-5)				
Crustacés	CE50	Daphnia	11744.5 mg/L, 48 heures	
Aquatique				
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	7.7 - 11.2 mg/L, 48 heures	
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	> 100 mg/L, 96 heures	
Persistance et dégradation	Aucune d	onnée n'est disponible sur la dégradabilité d	du produit.	
Potentiel debioaccumulation				
Mobilité dans le sol	Aucune d	onnée disponible.		
Mobilité générale		•		
Autres effets nocifs	Pas disponible.			
	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,			

13	Données	Sur	l'élimir	nation

Instructions pour l'élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

Détruire conformément à

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce

produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:

Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN Appellation réglementaire

adéquate

UN1993

Solides contenant du liquide inflammable n.s.a.

Nom technique Éthanol
Classe de danger 3
Groupe d'emballage II

Dispositions particulières 47, IB6, IP2, T3, TP33

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1993

MP-REF-60006SF Page: 8 de 11 Rév.0: 2021-04-12

Appellation réglementaire

adéquate

SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Nom technique Classe de danger Groupe d'emballage Éthanol 3 II

Dispositions particulières

16, 56

DOT



TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des

Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02282461).

produits de consommation et Bois ou produits en bois.

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'Identification

Éthanol (CAS 64-17-5) 1 TONNES

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions

Exempt

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR

1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Biphényl-2-ol (CAS 90-43-7) Inscrit.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Danger immédiat - Oui

Risque différé - Oui Danger d'incendie - Oui Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non

MP-REF-60006SF Page: 9 de 11 Rév.0: 2021-04-12

SARA 302 Substance très Non

dangereuse

SARA 311/312 Produit Non

chimique dangereux

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Biphényl-2-ol (CAS 90-43-7)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation

Voir ci-dessous

des états

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Biphényl-2-ol (CAS 90-43-7) Éthanol (CAS 64-17-5)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Biphényl-2-ol (CAS 90-43-7) Inscrit. Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey - Substance : Matière répertoriée

Biphényl-2-ol (CAS 90-43-7) Éthanol (CAS 64-17-5)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Chlorures d'alkyl diméthyl benzyl ammonium (CAS Inscrit.

68424-85-1)

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts - liste des substances

Biphényl-2-ol (CAS 90-43-7) Éthanol (CAS 64-17-5)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Biphényl-2-ol (CAS 90-43-7)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Biphényl-2-ol (CAS 90-43-7) Éthanol (CAS 64-17-5)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Éthanol (CAS 64-17-5)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertorié date/cancérogènes substance

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérogène

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit : Le 1er octobre 1987

Inventaires

Pays ou régionNom de l'inventaireEn stock (Oui/Non)*CanadaListe intérieure des substances (LIS)OuiCanadaListe extérieure des substances (LES)NonÉtats-Unis et Porto RicoInventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - LoiOui

réglementant les substances toxiques)

MP-REF-60006SF Page: 10 de 11 Rév.0: 2021-04-12

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Clause d'exonération de responsabilité





L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

2021-04-12

Version n°

01

Date en vigueur

2021-04-12

Autres informations

Date de publication

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

MP-REF-60006SF Page: 11 de 11 Rév.0: 2021-04-12